



**Année universitaire 2019-2020**  
**ORGANISATION ET MODALITES DE CONTROLE DES**  
**CONNAISSANCES**  
**DFASM2**  
**Montpellier et Nîmes**

Vu l'avis du Conseil Pédagogique du 13 juin 2019  
Approuvées par le Conseil de gestion de l'UFR le 26 juin 2019  
et par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 26 septembre 2019

**I. Organisation du 2<sup>ème</sup> Cycle des études médicales :**

A. Dispositions générales

L'année de DFASM 2 s'inscrit dans le diplôme de formation approfondie en sciences médicales instauré par l'arrêté du 8 avril 2013. Il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 120 European Credits Transfer System (ECTS) correspondant au niveau master.

- DFASM1 : 40 ECTS
- DFASM2 : 40 ECTS
- DFASM3 : 40 ECTS

Les étudiants prennent une inscription au début de chaque année universitaire.  
Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de six inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences médicales et une des années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche médicale responsable.



## **II. Organisation des enseignements :**

Les études de deuxième année de DFASM sont organisées en deux semestres, répartis sur une année. Chaque semestre correspondant à un volume de 20 crédits européens, soit 40 crédits européens pour l'année.

Les enseignements sont assurés sous forme d'unités d'enseignement (UE) obligatoires capitalisant au maximum 34 ECTS et de deux UE libres capitalisant au maximum 6 ECTS. Les UE ne se compensent pas entre elles au sein d'un semestre ou d'une année.

### Supports pédagogiques et prérequis à l'enseignement théorique du second cycle :

Le socle de travail est constitué par les référentiels des collèges nationaux de spécialité médicale qui sont les supports du programme officiel du second cycle et des ECN. Pour chaque UE, des supports pédagogiques supplémentaires peuvent être fournis aux étudiants sur l'ENT de l'Université de Montpellier, ou en enseignement présentiel : textes didactiques, recommandations nationales pour la pratique clinique, diapositives, speechies (communication orale enregistrée), lien internet pour accès à des ressources en ligne, etc.

#### • **Les stages hospitaliers :**

Les étudiants de second cycle ont le statut d'étudiants hospitaliers. Ils sont en stage dans un service hospitalier 12 mois par an à temps partiel, ou 6 mois à temps plein. Les stages valident une UE par semestre (stage hospitalier en lien avec l'enseignement théorique dispensé au sein d'un MI), soit 2 UE par an. Il existe deux stages pour chacun des deux MI de DFASM 2. En ce qui concerne les congés annuels, l'étudiant hospitalier a droit à un congé annuel de trente jours ouvrables (incluant le samedi), qu'il peut prendre en dehors des périodes d'enseignement théorique, avec l'accord de son chef de service. La durée du stage d'été est déterminée de la fin du stage de juin au début du stage de septembre sur l'ensemble de la période mi-temps ou sur la moitié de la période à temps plein. Selon le site hospitalier (Montpellier ou Nîmes), si l'année universitaire est organisée avec des stages à temps plein de 5 à 6 semaines, l'étudiant est autorisé à poser une semaine maximum de congé par stage, y compris pour le stage d'été. Le chef de service peut refuser la demande de congés selon l'organisation des soins, ou si l'étudiant a eu d'autres absences pendant le stage.

Gardes :

Vingt-cinq gardes sont à réaliser durant le 2<sup>ème</sup> cycle. Une garde ne peut être accomplie qu'en dehors du service normal. Les gardes sont actuellement inscrites sur un carnet de garde, à conserver pendant tout le deuxième cycle impérativement en attendant une transition possible vers un archivage numérique.

Cas exceptionnel : Le chef de service ou le tuteur de l'étudiant peuvent valider une garde si l'étudiant participe volontairement à une activité en dehors du service normal dans l'intérêt de sa formation, même si la garde n'est pas rémunérée (exemple : participation à une intervention chirurgicale exceptionnelle qui se pratiquerait de manière non prévisible la nuit ou le week-end). Dans ce cas exceptionnel basé sur le volontariat de l'étudiant, celui-ci est déchargé de ses obligations hospitalières et universitaires le lendemain.

#### • **Les Modules Intégrés (MI) :**

Certaines UE sont organisées en module intégré. Il existe 1 MI par semestre en DFASM 2, soit 2 MI au total. Un MI constitue un regroupement de spécialités autour d'une thématique commune. L'enseignement théorique est planifié en lien avec l'enseignement pratique (stage hospitalier). L'enseignement théorique se compose d'Enseignements Dirigés (ED), de séances de Questions/Réponses (QR) et de séances de Best-Of (BO). Les ED sont dispensés en groupe restreint d'étudiants permettant d'optimiser l'interaction avec l'enseignant. Ils sont centrés sur des dossiers



cliniques de type ECN. Les QR et BO sont planifiés avant les examens. Les QR permettent de clarifier les difficultés rapportées par les étudiants. Lors des BO sont abordées les difficultés le plus souvent observées par les enseignants aux examens, aux ECN, et en pratique clinique.

- **Le module intégré E (MI E) :**

Composition : Ce module s'articule autour de la prise en charge médicale de la mère et de l'enfant. Sont enseignées la gynécologie, l'obstétrique, la pédiatrie et la pédopsychiatrie.

- **Le module intégré F (MI F) :**

Composition : Le positionnement de ce module en fin du cursus de pathologie s'explique du fait qu'il s'agit d'un module de synthèse clinique. Il regroupe des spécialités très transversales : médecine interne, gériatrie, médecine d'urgence et réanimation. Les items des ECN enseignés précédemment dans le cursus (DFGSM 3 et DFASM 1) peuvent faire l'objet de sujets à l'examen du MIF.

- **UE rééducation maladie chronique / sport travail (RMC/ST) :**

Le module RMC-ST traite l'ensemble des items spécifiques à la Médecine Physique et de Réadaptation (MPR), à la médecine du Sport et à la Médecine du Travail. Il traite tout particulièrement les questions transversales liées à la rééducation, à la fonction ou à l'autonomie appliquées aux principales pathologies, en particulier les maladies chroniques de l'appareil locomoteur ou d'origine neurologique et responsables d'un handicap. Les enseignements dirigés proposés permettent de couvrir les principaux items sous la forme de DP (SIDE-S). En complément du référentiel de la spécialité très accessible et très bien documenté, des fiches révisions sont mises à la disposition des étudiants pour la plupart des items éventuellement associées à un CCP explicatif. Cet enseignement permettra aux étudiants d'acquérir les notions essentielles de MPR ainsi que des outils simples de révision pour le dernier tour.

- **Les enseignements prioritaires ( cf circulaire n° 2016-170 du 16-11-2016 )**

**1<sup>ER</sup> partie : Pertinence des soins qui comprend trois thèmes :**

- Violence et maltraitance aux personnes, prévention quaternaire : entraînement aux questions éthiques ;
- Formation et accès à l'innovation dont l'approche d'une médecine 4P (préventive, prédictive, personnalisée et participative) ;
- Organisation du système de santé et des soins premiers

**2<sup>ème</sup> partie sous forme d' ED qui comprend deux thèmes :**

- Sécurité du patient : pharmacovigilance, interprofessionalité, risque iatrogène (dont surdiagnostic et surprescription, erreur médicale) ;
- Déterminants comportementaux sociaux (dont inégalités sociales de santé) et environnementaux des maladies chroniques : cancer, diabète, obésité et maladies cardiovasculaires et respiratoires.

- **L'UE lecture critique d'article (LCA) de niveau 3 :**

L'enseignement de lecture critique d'articles niveau 3 se déroule au cours de l'année (2 semestres) de façon concomitante aux modules intégrés car chaque ED de LCA a pour objet une thématique d'une discipline du MI suivi par l'Etudiant un semestre donné. Cependant l'enseignement de LCA est validé de façon indépendante du MI. La validation est annuelle et non semestrielle.

Cet enseignement est essentiellement constitué d'ED : 3 par semestre, chacun correspondant à une discipline médicale différente. Quelques heures de cours magistraux en début d'année sur des notions non abordées lors du cursus précédent complètent cet enseignement.



Les ED sont des dossiers progressifs de type ECN-i basés sur des articles en anglais.

### **III. Evaluation des unités d'enseignement (UE) – validation des UE obligatoires**

L'organisation des examens est placée sous la responsabilité du Président du jury. La composition du jury est indiquée en annexe. Cette organisation respecte la charte des examens de l'Université de Montpellier.

Les sujets sont basés sur le programme officiel des ECN correspondant à la ou les spécialités enseignées dans l'UE, ainsi que de l'enseignement dispensé à l'UFR qui en couvre une grande partie sous des aspects spécifiques (pratique en stage, cas cliniques en ED, séances de révision et synthèse sous forme de QR et BO, supports pédagogiques de format variable...). Les étudiants doivent fournir un travail personnel exhaustif sur les items du programme officiel, à partir des référentiels des collèges de spécialités.

Le sujet d'une UE peut comporter des éléments appartenant à des items des ECN au programme d'UE traitées préalablement dans le cursus.

Les étudiants ont droit à deux sessions d'examens terminaux sauf en cas de contrôle continu exclusif. Une session initiale située à la fin de chaque semestre d'enseignement et une deuxième session de rattrapage au cours de laquelle chaque étudiant composera pour les UE non validées.

La validation de l'UE est prononcée par le jury après délibération lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 11/20 pour l'UE de MIE et de MIF, et 10/20 pour les autres UE.

Pour chaque UE, les aptitudes et les connaissances sont appréciées selon les modalités présentées au tableau suivant, il peut s'agir soit d'un contrôle terminal avec diverses modalités, soit d'un contrôle continu, soit d'une validation de stage. Les modalités de contrôle de connaissances retenues dans chaque UE sont modifiables au plus tard un mois après la date de la rentrée universitaire.



| Sem.      | ECTS | Nom de l'UE   | Responsables pédagogiques                 | Session initiale   | Session de rattrapage   |
|-----------|------|---|---|--|---|
| S1        | 5    | MIE (ou MIF)<br><i>théorie</i>                        | Dr Jeziorski,<br>Pr Tran Tu-Anh,          | Un examen de 3 heures type ECNi comportant deux épreuves.<br>La moyenne de ces deux épreuves doit être supérieure ou égale à 11/20 et la note de chaque épreuve doit être supérieure ou égale à 8/20.                        | Organisée selon les mêmes modalités (ou oral selon le nombre d'étudiants à rattraper sur décision des responsables pédagogiques en concertation avec le président du jury : cf *) |
| S1        | 1    | MIE (ou MIF)<br><i>ED, QR et BO</i>                   | Dr Jeziorski,<br>Pr Tran Tu-Anh,          | La présence est obligatoire à hauteur de 50% pour les ED et QR.<br>Présence aux Best-Of obligatoire à hauteur de 100 %.  | Oral de rattrapage dans l'année si l'étudiant est allé à moins de 50% des séances ou s'il n'a pas assisté à un Best-Of  |
| S1        | 7    | MIE (ou MIF)<br><i>Stages et gardes</i>               | Pr Purper-Ouakil,<br>Pr Tran Tu-Anh       | <b>Note de stage :</b><br>note supérieure ou égale à 10/20 à chacun des 2 stages, indépendante de la note théorique  | Un stage d'un mois temps plein durant l'été sous réserve qu'il n'y ait qu'un seul stage à rattraper   |
| S1        | 2    | UE RMC/ST   | Pr Laffont<br>Pr Dupeyron                 | Epreuve de 1 h sur tablettes   | Organisée selon les mêmes modalités (ou oral selon le nombre d'étudiants à rattraper sur décision des responsables pédagogiques)  |
| S1        | 1    | Enseignements prioritaires<br>1 <sup>ère</sup> partie | Dr Goulabchand                            | Présence obligatoire pendant toute la journée du séminaire   | Pas de rattrapage mais possibilité d'avoir une dette de une des deux UE d'enseignement prioritaire  |
| S1        | 1    | Enseignements prioritaires<br>2 <sup>ème</sup> partie | Dr Faucherre<br>Dr Peyron                 | Présence obligatoire aux 3 ED, et test à effectuer en ligne le cas échéant.  | Pas de rattrapage mais possibilité d'avoir une dette de une des deux UE d'enseignement prioritaire  |
| S1        | 3    | UE libres   |   | selon l'UE   | rattrapage selon l'UE (sauf si contrôle continu exclusif)   |
|           | 20   |   |   |  |   |
| S2        | 5    | MIF (ou MIE)<br><i>théorie</i>                        | Pr Le Moing,<br>Pr Sotto                  | Un examen de 3 heures type i-ECN comportant deux épreuves.<br>La moyenne de ces deux épreuves doit être supérieure ou égale à 11/20 et la note de chaque épreuve doit être supérieure ou égale à 8/20.                       | Organisée selon les mêmes modalités (ou oral selon le nombre d'étudiants à rattraper sur décision des responsables pédagogiques en concertation avec le président du jury : cf *) |
| S2        | 1    | MIF (ou MIE)<br><i>ED, QR et BO</i>                   | Pr Le Moing,<br>Pr Sotto                  | La présence est obligatoire à hauteur de 50% pour les ED et QR.<br>Présence aux Best-Of obligatoire à hauteur de 100 %.  | Oral de rattrapage dans l'année si l'étudiant est allé à moins de 50% des séances ou s'il n'a pas assisté à un Best-Of  |
| S2        | 7    | MIF (ou MIE)<br><i>Stages et gardes</i>               | Pr Le Moing<br>Pr Sotto<br><br>Dr Richard | <b>Note de stage :</b><br>note supérieure ou égale à 10/20 à chacun des 2 stages, indépendante de la note théorique.<br><br>Stage obligatoire en soins palliatifs de 4 demi-journées (évaluation indépendante)               | Un stage d'un mois temps plein durant l'été sous réserve qu'il n'y ait qu'un seul stage à rattraper<br><br>Stage de rattrapage en soins palliatifs de 4 demi-journées             |
| S2        | 3    | UE libres   |   | selon l'UE   | rattrapage selon l'UE (sauf si contrôle continu exclusif)   |
|           | 16   |   |   |  |   |
| S1/<br>S2 | 4    | UE LCA niveau 3                                       | Pr Nagot<br>Dr Fabbro-Peray               | Epreuve de 1h30 sur tablettes à partir d'un article en anglais (90% de la note soit 18 points sur 20)<br>Et contrôle continu basé sur la note obtenue aux ED réalisés sur SIDES (10% de la note soit 2 point sur 20) (Cf.C). | Epreuve de 1h30 sur tablettes à partir d'un article en anglais (90% de la note).<br>Les points de contrôle continu de la 1 <sup>ère</sup> session sont conservés                  |
|           | 20   |   |   |  |   |



**\* Session de rattrapage (si organisation d'un oral) pour une UE de MI théorie :**

L'oral se déroulera comme suit : chaque spécialité du MI pour laquelle l'étudiant n'aura pas obtenu une note supérieure ou égale à 11 sur 20 sera évaluée lors d'un entretien oral, d'une durée de 30 minutes (20 minutes de préparation à partir d'un cas clinique, suivie d'une discussion de 10 minutes). Chaque spécialité non validée en première session sera donc évaluée par un seul entretien distinct. Par ailleurs, l'épreuve de rattrapage à l'oral ne pourra excéder 4 entretiens touchant 4 spécialités différentes parmi celles constituant le MI. Les étudiants devant composer à l'oral lors de la session de rattrapage seront informés des résultats des matières pour lesquelles ils n'auront pas obtenu une note supérieure ou égale à 11 sur 20 lors de la première session et des modalités de l'examen oral.

A. Validation des Enseignements dirigés (ED), séances de Questions/Réponses (QR) et Best-Of (BO)

La présence des étudiants est obligatoire à 100% des BO, et à au moins 50% des ED et QR. Les gardes sont à planifier si possible avec un étudiant d'une promotion n'ayant pas d'enseignement le lendemain. En cas d'impossibilité (absence d'étudiants d'une autre promotion en stage dans le service), et pour des raisons de service, la réalisation d'une garde la veille d'un enseignement ne compte pas comme une absence, sous réserve d'une justification auprès de l'antenne universitaire attachée au service hospitalier. Les absences pour congés annuels ne sont pas recevables. Les congés annuels sont à poser en dehors des périodes d'enseignement théorique. Les absences pour motifs graves (maladie, accident, événements familiaux graves) sont prises en compte sur présentation de pièces justificatives. Le responsable pédagogique du deuxième cycle est habilité à juger la recevabilité d'une absence en cas de contestation par l'étudiant.

*Session de rattrapage*

Un oral de rattrapage sera organisé par le responsable des MI, à la fin de l'année, avant la validation de son année, si l'étudiant n'a pas été présent à 50 % des ED et QR et/ou 100 % des Best-of.

B. Validation des stages :

1. Stage des modules intégrés

La présence des étudiants est un prérequis à la validation du stage. Un absentéisme important est une cause d'invalidation de stage. Le savoir-être est particulièrement valorisé en tant qu'acquis pédagogique fondamental, que ce soit par rapport aux patients et leur famille, mais aussi par rapport à l'équipe médicale et paramédicale. L'évaluation finale du stage intervient à l'issue d'un entretien entre l'étudiant et le référent de stage, en accord avec le responsable pédagogique. La validation de l'UE est prononcée par le jury après délibération lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

Cas particulier du stage d'été :

L'invalidation du stage d'été constitue une dette de stage pour le second cycle. Cette dette de stage peut engendrer un redoublement éventuel en année supérieure. Pour valider le second cycle, l'étudiant hospitalier doit avoir effectué l'ensemble des stages obligatoires. Il ne peut y avoir de dette de stage après validation du second cycle.

2. Stage de rattrapage

Un stage d'un mois à temps plein est organisé l'été de DFASM2 sous réserve que la planification de ce stage de rattrapage soit compatible avec le stage d'été obligatoire. Ce stage de rattrapage se déroule dans le service dans lequel le stage a été invalidé, sauf cas particulier sur avis du responsable pédagogique du second cycle.

Si le stage obligatoire en soins palliatifs est invalidé, un stage de rattrapage de 4 demi-journées est organisé l'été.



### C. Validation de l'UE de LCA de niveau 3

Examen de 1h30 « format ECN-i » : dossier progressif sur tablette type ECN-i dans la forme et la durée impartie (90% de la note).

Contrôle continu basé sur la note obtenue aux ED réalisés sur SIDES (10% de la note).

Tous les documents nécessaires à chaque ED (article, dossier progressif) seront déposés sur la plateforme SIDES sous format de conférence.

La session de rattrapage a lieu selon le même format sur tablettes. Les points de contrôle continu de la 1<sup>ère</sup> session sont conservés.

Validation de l'UE si l'étudiant a obtenu la note minimale de 10/20.

### D. Validation des UE libres

L'étudiant doit valider une UE libre aux premier et second semestres. Chaque UE libre vaut 3 ECTS. La liste des UE disponibles est publiée, le mois qui suit la rentrée.

Les étudiants peuvent s'inscrire à une UE libre supplémentaire dans le semestre en tant qu'auditeur libre (sauf l'UE Master) dans la limite des capacités d'accueil, mais ne peuvent capitaliser d'ECTS avec cette UE additionnelle.

Chaque UE est indépendante. Pour chaque UE libre, une session de rattrapage est organisée, sauf en cas de contrôle continu.

### E. Validation des UE de Master 1 (M1)

L'étudiant peut s'inscrire à une UE de M1 d'un parcours recherche (Biologie Santé (BS), Soins Humanités, Société (SHS), Statistiques et sciences de la Santé (SSS), Sciences et numérique pour la santé (SNS)). Cette UE capitalise 6 ECTS pour la validation des UE libres de DFASM2.

Lors de l'examen terminal, l'obtention d'une note comprise entre 8/20 inclus et 10/20 permet l'obtention des 6 ECTS dans le parcours médecine uniquement, l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10/20 permet l'obtention de 6 ECTS dans le parcours médecine et de 5 ECTS dans le parcours recherche. Si l'étudiant obtient une note inférieure à 8/20, il est ajourné dans le parcours médecine et recherche.

## **IV. Validation de l'année universitaire – Admission en DFASM3**

### A. Dispositions générales

Chaque UE validée par le jury est capitalisée définitivement et ne peut être repassée ni en seconde session ni lors d'une autre année universitaire. Les différentes UE composant un semestre ne se compensent pas entre elles. Le semestre est acquis par l'obtention de la moyenne générale à chacune des UE le composant (excepté pour les UE de MIE et de MIF pour lesquelles la note exigible est de 11/20).

Le jury, conformément à la décision du conseil d'administration de l'université, peut attribuer souverainement des points de jury sur les UE. Ces points de jury ne figureront pas en tant que tels sur le relevé de notes. Pour l'attribution de points de jury, le jury peut prendre en considération tout ou partie du dossier universitaire de l'étudiant, incluant les évaluations de stage, le comportement général de l'étudiant avec les services administratifs, etc.

Il n'est pas attribué de mentions.

Après la communication des résultats, les étudiants qui souhaitent consulter leurs épreuves sur tablette électronique passeront à la scolarité pour obtenir le nom des responsables SIDA-S de la discipline, si la



demande concerne un dossier progressif (DP) au sein d'un MI, ou le nom des responsables du MI ou de l'UE, si la demande concerne l'examen en entier, ou une épreuve de Questions Isolées (QI) pluridisciplinaires. La consultation des copies ne peut se faire qu'en présence du responsable pédagogique. Les sujets comme la copie ne peuvent pas être remis à l'étudiant. La mise à disposition des sujets en annales se fait selon un délai de 2 mois suivant la publication des résultats.

Concernant les épreuves papier, le nom des correcteurs sera transmis aux étudiants afin qu'ils puissent prendre un rendez-vous avec eux.

### 1. Admission en DFASM3

Les étudiants sont déclarés admis dans l'année supérieure de DFASM 3, lorsqu'ils ont validé en totalité au terme des deux sessions d'examens, l'enseignement dans son ensemble, soit 40 ECTS.

Toutefois l'étudiant peut être admis dans l'année supérieure de DFASM3, avec certaines unités d'enseignements de DFASM2 à rattraper.

#### *Admission en DFASM3, avec des unités d'enseignement de DFASM2 à rattraper*

Les dettes suivantes sont tolérées :

- Une seule UE libre, en revanche la dette de l'UE de Master n'est pas admise ;
- Une seule des deux UE d'enseignement prioritaire (1<sup>ère</sup> partie ou 2<sup>ème</sup> partie) ;

Le jury est habilité à résoudre toute situation qui n'aurait pas été envisagée dans les modalités d'examen, ou à étudier toute situation singulière.

***Aucune dette concernant les modules intégrés (théorie et stage) ne sera accordée pour le passage en DFASM3, ainsi que pour les UE de LCA (niveaux 2 et 3).***

### 2. Etudiants redoublants le DFASM2

Les étudiants redoublants accomplissent à nouveau les stages hospitaliers incluant les dettes de stage éventuelles et les congés réglementaires. Les dettes des modules intégrés et d'UE devront être validées dans l'année. S'il existe une dette de MI, les stages sont à choisir au sein de ce MI.

Si l'étudiant n'a pas validé les ED et les BO du MI, il repasse le module en dette dans son intégralité (MI théorie, ED, BO, stage) en redoublant le DFASM2.

## **V. Statuts particuliers**

### 1. Echanges ERASMUS

Les étudiants participant à un échange ERASMUS peuvent avoir un programme d'études différent de celui de notre UFR.

Ils doivent valider l'intégralité des examens de l'année académique de la faculté d'accueil. Un entretien pédagogique de départ est organisé afin de comparer les deux cursus. Un nouvel entretien a lieu au retour, à l'issue duquel peut être organisée une vérification des acquis permettant de valider les UE correspondantes, ou de planifier un calendrier de rattrapage propre à chaque cursus.

### 2. Etudiants en difficulté ou à statut particulier

Tout étudiant blessé, malade, handicapé, doit faire connaître sa situation auprès du responsable pédagogique, de la scolarité et du Service Commun de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SCMPPS). Ceux-ci, au vu du dossier, pourront décider d'aménagements spécifiques à la scolarité de l'étudiant afin de permettre la validation de son cursus. De même, les étudiants à statut particulier (sportif de haut niveau) mais aussi des femmes enceintes, en congé de maternité, peuvent bénéficier d'aménagements de leur formation, selon les modalités prévues par la charte des étudiants à statut particulier de l'Université de Montpellier.





Tout étudiant salarié justifiant d'une activité professionnelle de plus de dix-sept heures trente par semaine et d'un contrat de six mois minimum à compter de la rentrée universitaire, doit faire connaître sa situation au Responsable Pédagogique et à la scolarité afin d'étudier un éventuel aménagement de sa scolarité.

3. Aucune demande de modification individuelle de l'organisation des études, des stages et des examens ne sera accordée sur la motivation de la planification de toute activité personnelle réalisée « à l'avance » par l'étudiant (exemple de l'achat à l'avance d'un billet d'avion).